de St. Joachim, secondée par M. Charles Rhéaume, L'Eminentissime et Révérendissme cardinal Jacques Ande la paroisse du Château-Richer, il a été:

Résolu,-Que le conseil municipal du comté de Montmorency (Ire division), concourt pleinement dans le " Manifeste adressé au peuple du Canada par le Comité constitutionnel de la réforme et du progrès' adopté à l'assemblée générale du six novembre 1847, lequel manifeste ce conseil regarde comme l'expression la plus éloquente et la plus vraie des griefs qui pèsent si lourdement sur le pays, et des réformes essentielles au bien-être et à la prospérité intellectuelle et matérielle de ses habitants.

20 Sur motion de M. Julier Guérin, de St. Josehim, secondée par M. Thomas Côté, de l'Ange-Gardien, il a été ;

Résolu,-Que ce conseil est d'opinion, que toutes les localités et les différents corps politiques de ce pays doivent prêjer leur appui et leur action à ce travail de régénération politique et sociale, et que nous nous engageons à nider de tous uos efforts le Comité de Québec dans cette grande muvre.

30 Sur motion de M. Charles Rhéanme, du Château-Richer, secondé par M. François Simard, de Ste. Anne. Résolu,-Que ce conseil invite les différentes paroisses de lafrôte de Benupré, à former chez elles des organisations sectionnaires de la nature de celles qui sont recommandées dans le " Manifeste du Comité constitutionnel."

40 Sur motion de M. Michel Huot, de l'Hnge-Gardien, secondé par M. Ignace Giguère, de Ste. Anne,

Que ce conseil réprouve de la manière, la plus sorte et la plus énergique, la conduite de la présente administration, pour les injestices dont elle s'est rendue et se rend chaque jour coupable envers le pays, et les maux qu'ent attirés sur ce deruier ses turpitudes et son avilissement politique.

50 Sur motion de M. Charles Rhéaume, secondé par M. François Simard, de Ste. Anne,

Résolu.-Que ce conseil approuve Son Excellence le gouverneur-générale d'avoir pris le moyen constitu-. ... nel de rendre justice au peuple de ce pays, par la dissolution du Parlement, en face de l'impuissance de son gouvernement'actuel, d'une majorité réelle hostile à ce gouvernement, et du discrédit dans lequel ses présents ministres sont tombés par leur persistance à retenir injustement le pouvoir.

60 Sur motion de M. Ignace Giguière, de Ste. Anne, secondé-pur M. Côté, de l'Ange-Gardien.

Résolu,-Que comme le gouverneur-général, par cet acte de sa prérogative vice-royale, fait un appel au peuple pour savoir si celui-ci approuve ou desapprouve son présent gouvernement, les divers comtés du pays doivent réélir les représentants qui ont fait la plus énergique et la plus constante opposition à ce dernier dans la Chambre d'Assemblée; sans quoi, ce serait désapprouver la conduite de ces représentants et donner du même coup l'approbation la plus ample et la plus fatale à une administration qui ne rencontre, à l'houre qu'il est, de sympathie réelle dans aucun des partis politiques qui divisent lo pays.

70 Sur motion de M. Ignace Côté, de l'Ange-Gardien, secondé par M. Pierre Proulx de t. Joachim.

Résolu,-Que Joseph Cauchon, écuyer, a des droits incortestables à la reconnaissance et aux suffrages du comté de Montmorency, pour les services éminents qu'il a rendus, comme député, à ce comté en particulier, et au pays en général, par ses talents, ses lumières, son assiduité et son énergique et infatigable résistance à la corruption et aux mesures spoliatrices du présent ministère.

80 Sur motion de M. Julien Guérin, de St. Joachim, secondé par M. Charles Rhéaume, du Château-

Résolu,-Que Messieurs les rédacteurs du Canaaien et du Journal de Québec soient pries de publier, sans délai, les résolutions ei-dessus.

Sur motion de M. Michel Huot, secondé par M. Frs. Simard, il est résolu

Que les remercîments de cetse assemblée soient adressés à M. le Présidentet à M. le Sécrétaire pour les services qu'ils ont tendus en leurs dites qualités: après quoi l'assemblée se retira-

JOSEPH GRAVELLE, (Signé) F. E.GAUDRY, Secrétaire.

Château-Richer, 14 décembre 1847. Journal.

EXTRAITS DES JOURNAUX ETRANGES.

MOYEN DE CIVILISATION .- Il vient d'être créé dans la province de Constantina, sur la route de Bone à Ghelma au confluent de l'Oued-Moya-Berda et de l'Oued-Dardara un centre de population de soixante familles européennes qui portera le nom de Penthièvre.

Un territoire de mille quatre cents hectares est affecté à

ce centre de population. PAS MAL POUR UN ASTRONOME. - On raconte l'anecdote suivante arrivée dernièrement chez M. le préfet de la Manche, où se trouvaient réunis plusieurs personnages de distinction, à l'occasion de la bénédiction de sa chapelle. M. l'évêque de Contances, apercevant M. Le Verrier, s'empressa de lui offrir ses félicitations bien sincères sur la déconverte savante qui a rendu son nom si célèbre dans toute l'Europe.-Monsieur, dit l'excellent prélat, on ne peut pas dire de vous comme de beaucoup d'autres, que vous vous eles élevé jusqu'aux nues, ce serait inexact. Vous avez fait bien plus, vous vous êtes eleve jusqu'aux astres. -- Monseigneur, ce n'est pas assez, répondit l'illustre interlocuteur, je veux encore monter plus haut et je médite une entreprise beaucoup plus importante. Les invités de M. le prefet, moins surpris qu'attentifs, attendaient l'annonce d'une nouvelle découverte astronomique, lorsque M. le Verrier, s'inclinant gracieusement vers Monseigneur, lui dit avec cette noble simplicité, qui est le cachet du vrai mérite: Je l'avoue, Monseigneur, j'ai l'ambition de m'élever au-dessus des astres ; je veux aller au ciel, et j'espère que Votre Grandenr, pour faciliter mon entreprise, ne me refusera pas le secours puissant de ses prières!

Si le compliment du prélat était aussi honorable que spirituel, on ne peut nier encore que la réponse de M. LeVerrier était de nature à saire bien plaisir au cœur du pieux évêque à qui elle s'adressait.

nomination.—Sa Sainteté, par billet de la secrétaire

d'état, a daigné nommer : L'Eminentissime et Révérendissime cardinal Ludovique selle Prendergast de Baltimore, a fait les vœux dans le mê-

tonelli, président de la Consulte d'Etat;

L'Eminentissime et Révérendissime cardinal Pierre Mari ni, légat apostolique de la ville et providence de Forli; L'Eminentissime et Révérendissime cardinal Joseph Bo-

fondi, légat apostolique de la ville et province de Ravenne. SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE PIE IX .- "La souscription en faveur de Pie IX, la liste civite de Pie IX, comme l'a appelce l'Ami de la Religion dans un appel éloquent au zèle des dames françaises, le denier de Saint-Pierre comme nous l'avons dit nous-même en citant un discours prononcé en Angleterre par M. Lucat, cette souscription, sous quelque dénomination qu'elle se présente, et quelque forme qu'on veuille adopter, est à la fois un besoin pour toutes les consciences chrétiennes, est un moyen de ramener à l'Eglise ceux qu'a subjugués une admiration irrésistible pour les grandes actions de Pie IX. Toutefois, comme il n'y a encore rien d'arrêté sur la marche à suivre, beaucoup de personnes hésitent, et l'apparence ne répond pas encore a la réalité des dispositions. Cette incertitude ne durera pas longtemps, nous l'espérons fermement. Avant peu de jours, la souscription pourra prendre une forme régulière et permanente, et l'impulsion, une fois donnée, ne s'arrêtera plus. Elle s'étendra à l'Angleterre, aux Etats-Unis, à la Belgique, à l'Espagne, à tous les pays enfin où l'attachement pour le Saint-Siège a jeté de profondes racines.".

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE PIE IX. - Presque tous les journaux de province qui ont accueilli avec empressement la pensée d'une souscription en faveur de Pie IX, et Appel à tous les chrétiens, mettent à seconder le succès de ce projet un zèle que l'on ne saurait trop louer. Grâce aux efforts de nos estimables confrères, le mouvement dont la première impulsion a été donnée par l'admirable mandement de S. Em le cardinal-archevêque de Lyon, se propage et s'étendra bientôt, nous l'espérons, dans toutes les parties de la France et du monde catholique. Des listes de souscription s'ouvrent de tous côtés, et, nous sommes heureux de le dire, le clergé dont on aurait voulu pouvoir meconnaître ou calomnier les sentiments pour le glorieux Pontise qui gouverne l'Eglise, figure jusqu'ici pour la plus large part dans ce tribut volontaire que les sympathies de tous les chrétiens déposent comme un hommage aux pieds du trône pontifical.

suicides.—Leariste récit que nous reproduisons se tronvai hier matin dans le Journal des Débats :

" Nous venons d'apprendre du même coup, dit ce journal, deux bien tristes événements; nous remplissons un pénible devoir en les portant à la connaissance du public.

" M. le comte Bresson, ambassadeur de France auprès du roi des Deux-Siciles, est mort à Naples. Le 2 de ce mois, à six heures du matin, il a été trouvé dans son lit, baigné dans son sang, et ayant à la gorge une large blessure qu'on suppose avoir été fait avec un rasoir. Cette assreuse nouvelle a été apportée en France par le paquebot l'Océan, qui vient d'arriver à Marseille. Nous n'avous pas d'autres détails.

"L'autre événement a eu lieu plus près de nous, à Paris même. M. le comte Mortier, ambassadeur de France à Turin, a été frappé d'aliénation mentale, et dans la journee on

a du le conduire dans une maison de santé. " Depuis quelque temps déjà, M. Mortier laissait apercevoir des symptômes inquiétants de cette terrible maladie, et se livrait, sans aucun motif, à des actes de la plus grande violence. Avant-hier, dans la matinée, après s'être ensermé avec ses deux enfants dans une chambre de l'appartement qu'il occupait à l'hôtel Chatam, il écrivait à sa femme et à un de ses amis une lettre à peu près conçue dans les mêmes termes, où il disait que dans quelques instants lui et ses deux ensants auraient cessé de vivre. M. le préset de police sut aussitôt informé; il accourut à l'hôtel Chatam, où M. le chancelier ne tarda pas à joindre, car M. Mortier est membre de la chambre des pairs. M. Mortier était toujours dans sa chambre, où il s'était solidement barricadé. Arme d'un rasoir qu'il brandissait sur ses enfants ou qu'il menaçan contre luimême,il proférait dans son délire les plus estrayants discours. Il fallait bien se décider à quelque parti.On l'interpelle d'une voix amie, il repond par des propos incohérents de mort et de sang ;puis,s'adressant à son fils,qu'il tenait courbé sur ses genoux, il lui dit qu'il faut qu'il meure. Le malheureux enfant, pleurant en se débattant. S'adressant ensuire à sa fille, une réforme et du progrès, et ont sait les nominations suivantes enfant de huit ans, il lui domande si clie veut le suivre et mourir avec lui. La pauvre petite répond de sa voix enfan- Blais; trésorier, M. Fiset; secrétaire, M. J. O. Beaubien; mon propre jugement, devenu intéressé, dans un travail si tine qu'elle vent bien mourir avec son père, et on dirait qu'il président-adjoint, J. B. Dupuis, écr; et 46 membres du s'apprête en effet à accomplir cet horrible dessein. Les per-

" Enfin, après ces longues et cruelles heures de pourparlers, d'attente, de silence, de négociations, on est parvenu à s'introduire dans la chambre par une porte condamnée qu'on a ouverte sans bruits. M. le chancelier et lii. le préset de police y sont entrés et ils ont été assez heureux pour arracher ces pauvres enfants de cette cha.nbre et pour les rendre à leur

sonnes qui entendaient à travers la porte ces horribles paroles

étnient glacées de terreur ; un moi, un mouvement pouvait

prézipiter le bras que la solie agitait en même temps. Cette

scène a duré près de trois houres. A cette porte se tenuient

dans une épouvante inexprimable, Mme la comtesse Mortier

M. le chancelier Pasquier et M. Delessert.

"Mais M. Mortier tenait toujours son rasoir à la main, et rien ne pouvait le décider à le quitter. Il faisait de temps a été élu président de la chambre des représentants. Le en temps le geste de se couper la gorge. Cette seène a encore duré trois quarts d'heure. Il s'est plaint alors violemment des persécutions dont, disait-il, il était l'objet, accusant le prefet de police de violer son domicile, le chancelier d'attenter à sa liberté, et déclarant qu'il s'en plaindrait au garde-dessceaux. M. Delessert l'a engagé à écrire au garde dessceaux une lettre, qu'il se chargeait de faire parvenir. C'était une tentative pour lui faire quitter son rasoir, qu'il eût été dangereux de lui enlever de force. Il a consenti à écrire cette lettre, mais à la condition que le préset de police se tiendrait à l'écart à l'extrémité de la chambre. Le garde-dessceaux, qui avait été prévenu, a répondu sur le champ à M. Mortier qu'il le priait de venir causer avec lui des faits dont it avait à se plaindre. Ceiui-ci s'est enfin décidé à sortir. Dans l'escalier, il a fermé son rasoir, qu'il a mis dans sa poche, et dans la cour de l'hôtel on s'est rendu maître de sa personne, en présence de M. le chancelier, et il a été conduit immédiatement dans une maison de santé."

-On lit dans la correspondance générale de Madrid du

2 novembre: 4 Hier la reine a signé plusieurs ordonnances qui portent en substance que M. Pacheco est remplacé à l'ambassade de Rome par M. Martinez de la Rosa, et M. Moreno Lopez, à la légation de la Haye, par M. Bazo.

"Il paraît que le général Espartero n'a pas accepté l'am-

bassade de Londres, et que le gouvernement lui a signifié qu'il cût à continuer de résider à l'étranger jusqu'à nouvel ordre. PROFESSION .- Le 13 novembre, Mademoiselle Smith, de Baltimore, et Lawrence du comté Fréderick, ont reçu l'habit religieux dans le couvent des carmélites à Baltimore, par les mains de S. G. Mgr. l'Archevêque .- Le 24, Mademoi-

-- établissement.

FAITS DIVERS

LA SAISON .- Nous voici avec un peu de neige ; les voitures d'hiver ont remplacé les voitures à roue, mais pour bien faire il faudrait encore un demi pied de neige. Le froid a été un peu fort hier; aujourd'hui il fait un temps clair, mais bien

ELECTION MUNICIPALE. - M. J. B. Homier a été élu hier membre du conseil de ville pour le quartier St. Louis,

LA RAISON?-Le courier qui avait été arrêté aux E.-U. nous est revenu aamedi, avec toutes les lettres et papier consies à ses soins. Il a lû sournir un cautionnement de \$2000 pour comparaître le 24 mai prochain.

ADRESSES .- La Minerve d'hier soir contient les adresses de M.M. J. A. Mathison pour le comté de Vaudreuil, et Norle t Dumas, pour celui de Leinster.

BERTHIER.-Le conseil municipal du cemté de Berthier vient de s'organiser. Louis Antoine Dérome écr. a été élu maire; Henri Bourret éer. nommé secrétaire-tresorier, et James Dignan, écr. député Grand-Voyer.

nerour .- On dit que M. Victor Cousin, un des architres de l'infidélité à Paris,va revenir à la religion cholique et se faire Trappiste.

L'évêque D'Youk.-L'évêque anglican d'York, le T. R. Edward Harcourt, est mort le 5 novembre à 91 ans.

TEMPETE.-Le 25 octobre, il y a cu sur l'Atlantique une tempête asireuse. Un grand nombre de vaisseaux ont péri, ont été jetés sur les côtes, et bien endommagés; plusieurs sont rentrés dans les ports sans mâts, sans gouvernail et quasi sans équipage.

ACCIDENT.-Il s'est noyé le premier du présent mois un enfant âgé de neuf ans, Joseph Mévier dit Jean François. L'ensant était à patiner sur une belle glace vive dont était couverte la petite rivière de Maska depuis deux jours lorsqu'il fut invité par de petits camarades à attraper des oies qui se tronvaient dans une marée. L'infortuné pour rendre service à ses petits amis se diriga vers le précipice, mais à peine eut-il fait quelques pas, il passa à travers la glace. Les retits témoins de sa bonté et de son devouement tentérent de lui porter secours, mais ce fut envain, après avoir à plusieurs reprises paru et reparu sur l'eau, le jeune Mécier disparut une dernière fois. Pendant trois jours les parens et les amis de cet ensant ont cherché son corps, et n'ont encore pu le retrouver. Depuis ce temps la glace s'est brisée, s'est dissoute, et est descendue vers l'embouchure de la rivière, c'est-à-dire vers le lac Saint-Pierre. Dans l'espoir que quelques personnes des paroisses de Saint-François, Saint-Michel, Saint-Aimé, Saint-Hyacinthe pourraient trouver son corps, voici son sigualement. Lorsqu'il s'est noyé, il avait une chemise de laine, un gilet de drap blanc, une paire de pantalons d'étoffe grise, une paire de bottes neuves de cuir rouge, une paire de patins attachés aux pieds. Les personnes qui trouveront le corps de cet enfant sont priées de le recueillir, et d'en donner information à son père Louis Mécier dit Saint François. marguillier en charge de la paroisse de Saint-Césaire où au soussigné, leurs dépenses seront remboursées.

L. TURCOTTE, PTRE. St-Césaire, 17 décembre 1847. La Minerve et la Revue sont prices de reproduire cette no-

NOMINATIONS. - La Gazette Officielle de samedi contien

les nominations suivantes;
Commuissaire des terres: L'hon. J. A. McDonald.

Receveur-général : L'hon. F. P. Bruneau. Membre du conseil exécutif: L'hon. F. P. Bruneau. SOLLICITEUR-GÉNÉRAL; JOSEPH EDOUARD

lukcotte, écr.

Mexique.

CONSEIL DE LA REINE (B.C.) JOSEPH EDWARD TURCOTTE, ÉCR. SURINTENDANT DES CANAUX, OUEST DE LA

CHINE, O. R. GOWAN, ÉCR. CANAL.-Le canal Welland a été fermé le 9 du courant. AIDE-DE-CAMP SURNUMÉRAIRE. S. E. vient de nommer Aide-de-camp extraordinaire, le comte de Errold, ca pitaine de carabiniers.

UNE ASSEMBLÉE.—A St. Thomas, il y a eu le 17 une assemblée nombreuse des habitants de la paroisse, qui se qui est âgé de onze ans, s'écie qu'il ne veut pas mourir, et sont rendus à l'invitation du Comité constitutionnel de la

Président, Louis Fournier, écr.; vice-president, M. L comité de paroisse.

ACTES RESERVES .- La Sanction Royale vient d'être donnée aux deux Actes réservés qui suivent;

Acte pour faciliter la commutation des terres enroture dans le domaine de la Reine, en celle de franc et commun soccage, etc.

Acte pour prolonger le temps fixé pour la prestation du sermant, par les personnes naturalisées en cette Province, etc. AVIS DANS LA GAZETTE OFFICIELLE .- Il sera fait application à la législature par Louis Comte, pour une loi qui lui assurera les moyens de se faire payer ce qui lui reste dû par

la Fabrique de St. Edouard, pour la hâtsse de l'Eglise, etc. CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS. - Nous avons omis dans notre dernière feuille d'annonce que le congrès américain est en session depuis le 6, M. Winthorp, Whig, du Massachusetts, message de M. Polk st, disent les journaux américains d'une grande longueur; il traite principalement de la guerre du

' CORRESPONDANCES.

REÇU DE

M. D. L. lettre ; rien de plus vrai, ce nous semble ; auss i nous rendons-nous.

M. .., Québec, lettres ; nous pouvons vous dire que la Poste ne doit pas être un obstacle; 15 ou 18 clairs; cela suffit-i! ?

M. W. F. H., King-ton, lettre et remise. M. J. P., St. George d'Henryville, papier; bien obligé nos remercimesat.

La prochaine matte pour l'Europe sera close à Montréal le 25 courant à 8 heures du matin.

NAISSANCE.

En cette ville, hier, la Dame de U. Boudreaul Ecr. a mis m monde une fille.

DECES

En cette ville, vendredi dernier, Cyrile Gauthier, fils de M. Antoine Gauthier, Menuisier, âgé de 21 ans et 10 mois. A Québec subitement le 17 du courant, âgé de 78, ans l'honorable Wm. Smith ci-devant greflier du Conseil Lé-

A St. Philippe, le 12. Dame Francis Nesbitt, épouse de M. John Clarke agée do 44 aus.

Postscriptum.

Nous apprenons que l'officier rapporteur pour Mont-réal est M. Hartley, avocat de Montréal; la nomination des canditats aura lieu le cinq janvier, comme on le verra par la proclamation qui paraîtra ce soir ou de-

Peren.

n partesenille rouge contenant de l'argent et des lettres a été perdu depuis le 17 courant entre Montréal et Yamachicee. On promet une bonne récomposse à celui qui le trouvera et qui le remettra au Bureau des Mélanges, aussitôt qu'il l'aura trouvé.

PETIT TRAITE GRAMMAIRE ANGLAISE, DE A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES, PAR CHS. GOSSELIN

Maintenant sous Presse dans l'attelier du Journal de Québec. E petitlivre qui a abtenu des paroies d'approbation des juges compétents et qui est un travail utile et consciencioux, rescontrera indubitablement l'encouragement du public et de ceux qui sont sdécialement chargé de veiller à l'enseignement élémentaire, tels que les commissaires d'école et les instituteurs. M. Gosselon es avantageuselent connu à Québec, par des études substantielles, des talents réels et surtout par son ingénieux " télégraphe à cloches," dont on a bien pu contester la practicabilité sans porter atteinte au mérite de l'invention et à l'hahileté de l'inventeur à le défendre. Ce dernier fait n'a pas de rapport avec la grammaire sanglaise, mais il sert à faire connaître au public celui auquel il doit avoir à faire comme grammairien. Nous renvoyons le lecteur à la note de M. McDonald. dont les études spéciales font un juges compétent en cette matière.-Journal de Quebec.

A. M. Charles Gosselin,

14 octobre, 1847.

Monsieur,-J'ai lu le manuscrit de votre " Petit traité de Grammaire Anglaise à l'usage des Ecoles primaires," et je erois pouvoir vous dire avec vérité qu'en le publiant vous rendrez service et aux muîtres et aux élèves.

R. MACDONALD.

PROSPECTUS DE L'AUTEUR.

De toutes les exigences auxquelles nous assujétit de plus en plus, chaque jour, notre position sociale, l'une des plus impérieuses est sans contredit l'étude de la langue anglaise; se refuser à cette étude c'est renouver, de gaité de cœur à son avenir. Prendre la peine de démontrer cette vérité c'est vouloir démontrer un axiome. Ainsi mon unique intention est d'offrir au public un travail qui facilite cette étude et qui la rende plus abordable aux jeunes intelligences que les livres actuellement en usage dans les écoles de ce pays.

L'expérience de plusieurs années d'enseignement, mes rapports constants avec des enfants d'ages, de caractères et de dispositions divers m'ont convaincu, que les grammaires anglaises que l'on met entre leurs mains sont généralement trop au-dessus de leur portée ; et qu'aiusi elles ne répondent pas à leur besoins; la phraséalogie en est ou trop recherchée ou trop obscure. Ce sont pour cux des mots vides de sens, des phrases auxquelles ils n'attachent aucune idée, le tout étant, en outre, noyé dans une masse d'exceptions et de remarques, qui, comme un lourd fardeau, écrasent intelligences encore faibles et délicates, et finissent souvent par y uisser a confusion, et puis le dégoût.

Ce défaut dont n'est exemple à peu près aucune de nos grammaires, m'ayant fruppé de bonne heure par les obstacles qu'il me creat chaque jour, dans l'enseignement, je crus qu'il était possible de le faire disparaître, et je travaillai conséquence. Me défiant de mes seules forces et de petit en apparence, mais difficile en réalité, j'ai consulté les grammaires de plus de réputation et j'en ai extrait et simplisie, dans l'expression, les principes et les règles qui y sont comme perdus, pour en faire un petit code grammatical aussi peu voluminoux, et assi subtantiel que possible, afin de soulager la mémoire des enfants tout en leur donnant beaucoup à apprendre. Ce travail fait, je l'ai soumis à des personnes capables d'en porter un jugement sain et impartial, j'ai invoqué l'autorité de perconnes dont la lumière et le désintéressement sont au-dessus de tout soupçon et dont la sincérité ne saurai, être mise en doute. Des paroles d'encouragement et même d'approbation sont tombées de leurs levres; mon travail tout abrégé et tout imparfait qu'il puisse être, leur a paru propre à rencontrer les besoins de l'enseignement élémentaire, et de nature à être utile également aux instituteurs et aux élèves. Parmi ces personnes je me permettrai de citer le nom de M. McDonald, le ci-devant rédat teur du Canadien, dont la science et la sincérité ne seront contestées par personne; et ce monsieur a bien voulu m'honorer d'une note d'approbation.

Appuyé d'un tel témoignage, j'osc espèrer que mon humble travail recontrers un accueil bienveillant chez mes compatrioles et surtout parmi les amis de l'éducation.

CHARLES ROSSELIN.

AU SECOURS DES PAUVRES DE CETTE VILLE. ME BAZAR aura lieu MARDI, le 21 du courant et les jours suivants, dans la Grande Salle de l'Hôtel Daley, que le propriétaire a eu la générosité de prêter pour l'occasion.

Des mesures ont été prises pour rendre ce Bazar aussi attravant que possible par la quantité et la quatité des effets qui seront exposés en vente.

On invite les personnes qui auraient à saire des présents de Noël ou du premier jour de l'an de venir visiter le Bazar où ils trouveront un choix d'objets convenables à des prix modérés.

Une Bande musicale assistera à l'exposition.

La salle sera ouverte chaque jour à 10 heures A. M. Une table de rafraîchissement fournie et on y donnera le lunch et la soupe aux personnes qui le désireront.

Les ouvrages et objets destiné a pour le Bazar doivent être envoyés à l'adresse de Madeinie J. U. Beaudry, rue St. Hubert on à Demoiselle Joséphine Duvernay, rue St.

Vincent. Montréal, 14 décembre 1847.